



Curatelle et succession droits

Par **poupounette56**, le **22/10/2014 à 23:13**

Bonsoir,

Je suis curatelle de mon frère depuis lomptemps , il travaille dans un CAT , il est propriétaire de la maison de nos parents décédés , ma question est ,peut t'il faire un testament .Etant en curatelle renforcée en à t'il le droit , et pourriez vous me dire svp ,si en cas de deces le CAT ou il travaille peut prendre sa maison ,ou même une partie de ses biens .Au niveau du tribunal ,juge des tutelles que se passerait t'il .Merci de votre réponse.

Cordialement

Poupounette56